

problème, celle qui avait trait à l'établissement d'un ministère des affaires urbaines. Toutes ces recommandations ont été accueillies par un non brutal. Quand le député de Broadview a demandé à la Chambre si on supprimerait la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, le ministre des Finances a rejeté l'idée d'une façon désinvolte. Il a agi de la même façon l'autre jour, en montrant presque du dédain pour les idées du ministre des Transports démissionnaire.

En examinant le compte rendu de la conférence de presse, on se rend compte que le ministre attachait la plus grande importance aux prêts aux municipalités—avec le concours des provinces bien entendu, s'imaginant pouvoir aller contre la montre des puristes constitutionnels du cabinet, ce qui ne lui a pas rapporté grand-chose—afin que les municipalités puissent acquérir des terrains aménagés. Cette méthode, selon lui, était celle qui offrait le plus de chances de succès, la plus pratique. Dans le compte rendu, on lui attribue entre autres les paroles suivantes:

Si je crois cette méthode de la plus haute importance, c'est que c'est la seule façon que je connaisse de faire baisser rapidement les coûts de la construction domiciliaire. Ma foi, je ne devrais pas dire la seule façon—mais la façon la plus pratique, la méthode qui offre le plus de chances de succès à brève échéance; aussi j'y attache une importance considérable, car en appliquant vigoureusement cette méthode, on pourrait réduire de \$1,000 à \$2,000 environ par maison le coût de toutes les habitations construites au Canada jusqu'à la fin des temps.

Ce dont il parlait alors, c'était l'essence même des recommandations du rapport de la Commission d'étude. Mais tout cela a été mis de côté, à cause d'une prise de position sur la constitution qui inspire de graves doutes à bon nombre d'entre nous. Rien d'étonnant à ce que le ministre n'ait pu en supporter davantage et ait tout bonnement démissionné.

Il y a très longtemps, dans les années 20 et 30, un des grands juges britanniques de la section judiciaire du Conseil privé avait examiné la constitution canadienne dans l'esprit de ce que les juristes appellent «l'arbre vivant.» En d'autres termes, la constitution n'était pas simplement pour lui une charpente artificiellement assemblée en 1867 mais un organisme vivant et utile, tirant sa sève des précédents qui découlaient de l'expérience vécue au fil des ans par le Dominion et les

provinces à la suite de l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je pense que la conception de «l'arbre vivant» est saine lorsqu'il s'agit d'une constitution. J'estime que le premier ministre a abattu cet arbre et vigoureusement émondé un grand nombre des nouveaux rameaux. N'a-t-il donc jamais entendu parler de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

M. Bell: J'en doute.

M. McCleave: Ma foi, si les principes du premier ministre avaient prévalu au cours des années précédentes, la loi nationale sur l'habitation ne serait jamais devenue une réalité. Cette loi et la Société centrale d'hypothèques et de logement ne sont-elles pas devenues un grand instrument de développement au Canada?

Je le répète, le premier ministre a pris l'arbre de notre constitution, l'a émondé de toutes les façons et l'a transformé ou du moins a tenté de le transformer en bois mort.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, je vous prie. En conformité du paragraphe 13 de l'article 26 du Règlement, je considère que le débat est terminé. Je déclare donc la motion adoptée.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, y a-t-il quelque chose de spécial pour lundi, si toutefois le gouvernement peut prévoir aussi loin?

L'hon. M. Macdonald: Les travaux de la Chambre ont été annoncés hier, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, je vous prie. Avant de nous ajourner, je pense que nous devrions présenter nos remerciements au personnel et aux fonctionnaires de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Et à ceux qui, très nombreux, ont apporté leur contribution au même titre que ceux qui ont pris la parole.

La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à deux heures de l'après-midi. Je vous souhaite à tous une bonne fin de semaine.

(A 8h 40 la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)